

Adresses de l'assemblée électorale du Haut-Rhin et de la commune de Bourghelle, lors de la séance du 6 juillet 1790

Jacques Defermon des Chapelières, Charles Louis Victor, prince de Broglie

## Citer ce document / Cite this document :

Defermon des Chapelières Jacques, Broglie Charles Louis Victor, prince de. Adresses de l'assemblée électorale du Haut-Rhin et de la commune de Bourghelle, lors de la séance du 6 juillet 1790. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XVI - Du 31 mai au 8 juillet 1790. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1883. p. 725;

https://www.persee.fr/doc/arcpa\_0000-0000\_1883\_num\_16\_1\_7520\_t1\_0725\_0000\_2

Fichier pdf généré le 08/09/2020



hommes ordinaires, semble donner chaque jour

aux vôtres une nouvelle énergie!

« Dans les premiers instants de sa naissance, notre société vous offrit l'hommage de son respect, de sa soumission, de son adhésion absolue à tous les décrets de l'auguste Assemblée natio-

« Tout ce que la reconnaissance et l'admiration peuvent exciter d'émotions vives, nous les éprouvions, Messieurs, sans qu'il nous fût donné d'en

exprimer toute l'étendue.

« Mais depuis cette époque, Messieurs ; depuis le commencement de cette année mémorable à jamais, que de nouveaux prodiges votre sagesse a opérés! Combien de préjugés, d'erreurs, d'abus immolés au salut de la patrie! Combien de triomphes ajoutés à de nouveaux triomphes, de bienfaits à de nouveaux bienfaits! De combien d'hymnes, de remerciements et de concerts de louanges n'a pas retenti chaque jour la France entière.

« C'est parmi nous, surtout, législateurs augustes, c'est dans nos assemblées qu'a été vive-

ment senti le prix de vos travaux.

« Nos cœurs ont été émus des mêmes impressions qui ont fait éclore tant d'adhésions missives, où l'éloquence déploie toutes ses richesses et le patriotisme toute sa chaleur.

« Daignez, Messieurs, agréer les nouveaux hommages d'une société qui ne subsiste que par vous et dont le bonheur est de seconder, autant qu'il est en elle, tout ce que vous exécutez pour

le bien de l'Empire.

« Rien ne ralentira son zèle, ni les calomnies lâches, ni les menées sourdes pour décrier ses démarches, pour empoisonner ses actions les plus louables, ni tous les efforts des ennemis d'une Révolution, le salut de la France, l'étonnement

de l'Europe, le désespoir des tyrans. « Daignez aussi, Messieurs, laisser tomber sur cette société un regard favorable et donner, par votre approbation de cet établissement et de ceux du même genre, des encouragements au patriotisme et un appui de plus à cette Constitution sainte, à ces lois salutaires que tout bon Français soutiendra toujours au péril de sa vie.

« Nous sommes avec respect, Messieurs, vos

très dévoués compatriotes.

« La Société des amis de la Constitution à Nancy,

Signé: Blaise, président; Mathieu et Zangiacomi, secrétaires. »

(L'Assemblée applaudit aux sentiments patriotiques exprimés dans toutes ces adresses et délibérations.)

M. de Broglie, député d'Alsace, lit une adresse de l'Assemblée électorale du département du Haut-Rhin, qui témoigne sa reconnaissance et son adhésion aux décrets de l'Assemblée nationale dans les termes les plus forts et les plus

L'Assemblée nationale, en applaudissant au patriotisme qui a dicté cette adresse, ordonne qu'il en sera fait mention honorable dans son

procès-verbal.

M. d'Elbecq lit une adresse de la commune de Bourghelle, district de Lille, département du Nord, qui adhère à tous les décrets de l'Assemblée, et jure de traiter comme ennemis du bien public tous ceux qui oseraient écrire ou parler contre eux.

On introduit une députation de la commune

de Ris, qui s'est empressée de venir rassurer l'Assemblée sur les suites des troubles élevés dans ce lieu, en lui apprenant leur cessation par les soins de la municipalité et des officiers de la garde nationale.

M. le Président répond aux députés en ces termes:

« Les désirs et les travaux de l'Assemblée nationale n'ont d'autre but que de procurer la paix et l'union entre les Français; faire tous ses efforts pour en assurer la durée dans l'Empire, c'est son unique soin. Elle voit avec satisfaction que vous vous êtes empressés de seconder ses vues, et que vos efforts ont été couronnés du succès : elle vous permet d'assister à sa séance. »

Les sous-officiers et soldats du régiment de Forez, en garnison à Saint-Servan, ont offert à la patrie le don d'une somme de 500 livres.

M. le Président lit une lettre des officiers municipaux de la ville du Havre, qui apprend l'arrivée de cent trente-trois hommes du régiment de la Guadeloupe, venus de Tabago en France, à bord du vaisseau de Patty-Wand Worth, et annonce que le navire le Lion, attendu d'un jour à l'autre, amène 124 hommes du même régiment.

Ils ajoutent qu'ils se sont concertés avec le commandant de la place et l'intendant de la ma-rine, pour tenir les troupes à bord sous garde citoyenne et militaire, jusqu'à ce qu'il en ait été

autrement ordonné.

L'Assemblée renvoie cette affaire au pouvoir exécutif, et décrète que son président écrira à la municipalité du Havre, pour lui témoigner sa satisfaction de la sagesse des mesures qu'elle a prises.

M. Bouche, membre nouvellement adjoint au comité pour l'envoi des décrets, demande à pro-

poser plusieurs articles sur cet objet.

Messieurs, il est essentiel que les décrets ne soient pas présentés à la sanction sans avoir été collationnés. Il est impossible de les emporter du bureau des procès-verbaux, attendu que dans le même moment où l'on en a besoin les commis les transcrivent, de manière qu'on les envoie aux archives sans avoir été comparés aux originaux; pour accélérer la vérification et l'envoi, est nécessaire de savoir quel jour on les porte à la sanction. Il importe également d'empêcher que les décrets restent à la sanction plus de temps qu'il n'est nécessaire au bien public. Quand vous relirez vos décrets vous serez surpris des changements considérables que vous y trouverez, je pourrais en citer plusieurs, et de même si vous vérifiez les minutes de vos procèsverbaux, vous en trouveriez très peu qui fussent signés par les ex-secrétaires. Vous sentez les inconvénients qui résultent d'une pareille négligence. Je vais donner lecture d'un projet de décret.

M. Malouet. Je suis membre du comité et je témoigne mon étonnement de n'avoir eu aucune connaissance du projet de décret qu'on vous propose. Les autres membres du comité seraientils dans le même cas? c'est un fait à éclaircir. Je ne m'oppose pas à l'adoption du décret, mais je trouve que la forme en est mauvaise et sur-tout que les mots d'inspection de sanction sont inadmissibles. La sanction du roi doit être libre;